50e Année - No 3588 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 6 Août 1938.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

ELECTIONS SENATORIALES

C'est le 23 Octobre prochain que le Collège Sénatorial sera appelé à procéder au renouvellement du tiers sortant de la haute assemblée. Cette consultation du suffrage restreint portera sur les Sénateurs des Départements de l'Ain au Gard inclusivement, y compris le département d'Alger, la Guadeloupe et la Réunion. A la veille de cette consultation électorale quelle sera, peut-on se demander, la position que prendront les délégués Sénatoriaux. ?

Si l'on s'en tient aux élections partielles qui ont eu lieu depuis le début de l'année en cours, il semble que les résultats de l'opération politique qui va se dérouler d'ici deux mois n'apporteront guère de changements quant à la composition de la Chambre Haute. En effet, ainsi que nous l'avons fait ressortir ici-même presque chaque fois que les électeurs ont été appelés à se prononcer depuis le début de cette année, ils l'ont fait en faveur des candidats du groupe radical et radical-socialiste.

Il n'apparait point, jusqu'ici du moins, qu'un revirement doit se produire demain. L'évolution de la politique intérieure française, sous l'inexorable pression des évènements ne peut semble-t-il que s'affirmer au cours des mois qui vont suivre, et ce d'autant plus que le redressement économique et financier du pays amorcé depuis quelques mois, ne saurait se poursuivre que dans la continuité de l'effort courageusement entrepris par le Gouvernement Daladier.

« Union et Travail ! » Hors de cette formule, il n'est point de salut possible. Chacun d'ailleurs l'a bien compris dans notre pays ou plus que n'importe où, l'esprit critique de chaque individu s'exerce pour le plus grand profit de tous. Certes, il est encore, par ci, par là, quelques mauvais bergers qui souhaitent en leur for intérieur que des complications interviennent, espérant que celles-ci serviront leurs appétits égoïstes. Il n'en demeure pas moins que la masse a compris combien vaines étaient les luttes intestines dont, en défintiive, elle fait tous les frais.

L'unanimité avec laquelle le peuple de France a tenu à accueillir les Souverains Britanniques — unanimité qui, on ne le répètera jamais assez, a beaucoup plus servi la cause de la paix du monde que n'importe quelle conférence diplomatique — la discipline et l'union de tous les Français, au cours de ces quatre journées historiques sont la preuve éclatante que la France s'est enfin ressaisie.

Progrès social n'a jamais signifié anarchie. Le meilleur moyen de sauvegarder les avantages acquis, n'est-ce pas de poursuivre l'œuvre courageuse entreprise par le Parti Radical en la personne du Président Daladier et de ses collaborateurs ?

Il est aujourd'hui évident que le redressement amorcé n'eut pas été possible sans le redressement moral de la France, redressement qui s'est avéré autrement fécond que les techniques, lesquelles sont, certes, nécessaires mais exigent des étapes psychologiques et une évolution progressive parallèle aux bouleversements sociaux.

Il est à ce sujet, intéressant d'enregistrer l'appui que M. Léon Blum a apporté ces derniers temps à l'œuvre poursuivie par le Cabinet Daladier.

A Royan, au cours du Congrès du Parti qu'il préside, le léader S.F.I.O. a su rallier à cette œuvre le gros de ses troupes. Il y a quelques jours à peine, le Premier Chef du Gouvernement de Front Populaire, issu des élections de 1936, écrivait que « la chance d'un accord pacifique du problème Tchécoslovaque augmentait grâce à cette politique de paix et d'union ».

Ce sont là des indications qui ne sont pas négligeables à la veille de la consultation du Collège électoral.

Il est bien évident que ces élections n'échapperont pas aux « petites combines » habituelles. Le parti S. F. I. O. ne manquera pas, cela est certain, de suivre la vieille tactique électorale consistant à présenter partout des candidats et à s'efforcer, au cours du second tour de scrutin, de faire élire les candidats les plus républicains et les plus Front Populaire.

Mais cette tactique n'aura, semble-t-il, pas beaucoup plus de succès qu'autrefois. La Haute Assemblée et c'est heureux, restera ce qu'elle a toujours été : le bastion de l'ordre. Elle continuera comme par le passé à défendre les libertés républicaines et à barrer la route aux extrémistes épris de chambardements catastrophiques.

L'œuvre du Sénat, au cours des années troublées que nous avons connues depuis la fin de la guerre est immense ! On peut se demander où nous en serions, aujourd'hui, s'il n'avait pas été là et si sa pondération n'avait joué le rôle de stabilisateur qui nous a évité les aléas d'expériences que d'autres pays ont tenté et qui, à tout prendre, si l'on fait la part du bluff, s'avèrent assez désastreuses quant au bien-être et à la liberté des peuples qui les ont subies.

Georges AYMES.

Lettre ouverte

à Marius Escartefigue

Sisteron, le 2 Août 1938.

Mon Cher Marius,

La semaine dernière je te dépeignais le cadre extérieur de mon pays que je trouve fort beau ; voici mes observations, pour ce qui est à l'intérieur du cadre, autrement dit de ses vieilles murailles que marquent, seules au midi, les vieilles tours séculaires laissées là comme derniers jalons d'une ceinture défensive, très efficaces au temps des béliers, des arbalètes et même des canons se chargeant par la gueule. Pour ce qui est, dis-je, à l'intérieur de cette ceinture, aujourd'hui dénouée, de grands changements ont été apportés, l'hygiène a prévalue. Dans toutes les rues et ruelles qui, de Bourg Reynaud à la Haute Coste montent à l'assaut de la Citadelle, la paille, le buis et la bruyère hachés « qué pourrissien davan li porto sus la calado », aux fins de féconder la terre, ont disparu pour faire place au macadam et au goudron qu'on lave à grands seaux d'eau, les andrones elles-mêmes n'ont pas été épargnées et l'on y pourrait prendre, à l'ombre, son « five o'clock tea » sans danger aucun, comme dans le dernier salon où l'on « jazze ».

Il n'en était pas ainsi aux temps heureux de mon enfance. Les andrones étaient des lieux très fréquentés, s'y aventurer demandait de grandes précautions ; ceux qui s'y retiraient pour réfléchir à la triste matérialité des fins humaines ne devaient pas s'y attarder car ils avaient l'angoisse fréquente d'entendre s'ouvrir au-dessus d'eux une fenêtre d'où une voix charitable criait en bon provençal « l'a dégun qui dessous? » et avant qu'ils aient pu répondre « ad sum » ce qui, en Portugais, veut dire « j'y suis », ils recevaient sur le chef un patarès odoriférant qui de roseau pensant les transformait en gouttière dégoulinante.

Malgré mon amour du passé pittoresque, mon cher Marius, je n'ose regretter les andrones porte-bonheur de mon enfance et je ne peux que louer les édiles qui ont fait de Sisteron une ville propre ce qui permet d'apprécier davantage son cachet antique. Sisteron n'est plus un bourg merveilleux endormi dans la crasse des siècles ; l'eau, l'électricité et le gaz en bouteille en ont fait une petite ville qui n'a rien à envier aux plus grandes qui peuvent, au contraire, envier son cadre magnifique, son air pur et sa tranquilité.

Malgré çà on ne s'y ennuie pas, Marius, les excursions, les boules, la chasse, la pêche, ô pécheur impénitent, peuvent t'y attirer ; le ciné et la T. S. F. même y sont pour ceux qui les désirent ; la jeunesse même prolongée, y prend ses ébats dans les bals de la ville et des vogues d'alentours.

A ce propos j'ai entendu, samedi soir, un concert donné par la musique de Sisteron « Les Touristes des Alpes ». J'ai retrouvé vivifiée cette phalange artistique qui existait déjà dans mon enfance, lointaine, hélas ! La division qui l'avait un instant amoindrie a fait place à une union parfaite et j'ai entendu, de ce fait, plus de cinquante musiciens jouer, d'une belle façon, des morceaux bien choisis ; les applaudissements unanimes de mes concitoyens saluèrent et récompensèrent ces bons ouvriers de l'harmonie.

Un vieil adage dit que « La musique adoucit les mœurs » j'y crois, Marius, l'harmonie des cœurs ne peut être que facilitée par l'harmonie des sons. Surtout que par ces temps de T. S. F. l'esprit humain, plus que jamais, se nourrit de sons.

Si tu étais là, tu me répondrais, certainement : l'âne aussi. Mais toi, tu n'es qu'un faiseur de mauvais calembours, qui ne respecte rien, car l'homme qui a une âme peut avoir aussi un âne, mais ils ne mangent pas au même ratelier.

Tu vois, cher ami, que rien ne manque ici à Sisteron, tous les devoirs s'y retrouvent, mais tous les plaisirs aussi, et dans un cadre plus intime que ne jalonnent pas les bâtons blancs de ceux dont la chanson dit : « qu'ils sont de braves gens». Tous les bruits de la grande ville arrivent ici très assourdis, même ceux de la politique qui semblent à jamais endormis ; malgré çà j'ai pu percevoir quelques bruits, grâce à mon oreille très exercée, sur la candidature au Sénat dont je t'ai parlé la semaine dernière: Ruy Blas tu sais, tu te souviens ?

« Bon appétit messieurs, oh ! Ministres intègres, etc... ». Au revoir, Marius, je vais dîner en écoutant Ruy Blas, fais comme moi. Nous en reparlerons la semaine prochaine.

Louis SIGNORET.

Monsieur André Honnorat, sénateur des Basses-Alpes, vient de recevoir du Ministre des Finances, la lettre suivante :

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Direction de l'Administration Départementale et Communale

5e Bureau

Paris, le 26 Juillet 1938.

Monsieur le Ministre
et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les demandes de subventions complémentaires présentées par le département des Basses-Alpes pour les programmes de vicinalité de 1938.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que sur les crédits qui viennent d'être mis à ma disposition au titre du Plan de Travaux ruraux et urbains, j'ai alloué à votre département les subventions complémentaires suivantes, qui assureront la dotation intégrale des programmes établis par le Conseil Général en 1938:

Loi du 12 Mars 1880 : 804.500 frs

Désenclavement : 464.400 frs

Je suis heureux de vous en informer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Réorganisation Familiale

La réorganisation du mouvement familial s'impose plus que jamais dans les Basses-Alpes comme partout ailleurs. Si l'organisation première de 1931 a fléchi, pourquoi et à qui la faute ?

D'abord parce que les intrigues contre la famille n'avaient pas l'acuité actuelle sous des apparences masquées. Ensuite, les lois sociales qui ont surgi depuis la mettent dans une situation de droit et de devoirs, de profits supposés ou réels, inextricables.

Si alors l'on pouvait croire se dispenser des services et conseils des Associations, c'était une erreur. Ererur que le temps a démesurément grandi. Voilà le pourquoi.

Quant à la faute de ce fléchissement, elle est fonction du pourquoi.

Evidemment cette organisation comportait des cadres qui n'ont peut-être pas toujours eu l'activité nécessaire. Cependant, ils ont toujours eu au moins celle qui consiste à organiser certaines réunions et manifestations.

Mais alors, incompris ou pas entendus, chacun a toujours compté sur le voisin pour être présent et de ce fait, les Directeurs, les Organisateurs se trouvaient seuls réunis comme des chefs sans troupe ; de là, est résulté leur découragement d'abord, leur abandon ensuite, d'autant plus qu'ils n'étaient pas toujours les plus intéressants ni les plus intéressés à la cause Familiale et n'en étaient donc que plus méritoires.

L'organisation en cours sera donc bien différente de la première ; elle comportera des Associations cantonales autonomes pour former ensuite une Fédération Départementale qui sera adhérente à Alpes-Cévennes.

L'organisation familiale des Basses-Alpes rappelera celle des Anciens Combattants.

Actuellement sont formées les Associations de Digne, Sisteron, Forcalquier, Reillanne et se poursuivent activement d'autres Associations et la formation de la Fédération Départementale.

Entre temps et à cet effet, les renseignements désirés peuvent être fournis par M. Brouchon, à Sisteron, Vice-Président de Alpes et Cévennes.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Sportive

TROISIEME CIRCUIT DES ALPES

L'importante épreuve cycliste « 3e Circuit des Alpes » organisée par le C. A. D., les 21 et 22 Août, sera courue en deux étapes sur un parcours judicieusement choisi, qui permettra à tous les coureurs, y compris les régionaux, de défendre régulièrement leur chance. Nous rappelons aux coureurs que la remise des dossards se fera le 21 Août à 9 h., au siège de la société organisatrice, Café de France.

La course empruntera l'itinéraire suivant : La première étape, dont le départ sera donné à 11 h. 30 suivra le parcours ci-après : Digne, Norante, Barrême, Moriez, Saint-André, Vergons, Annot, Le Fugeret, La Colle-Saint-Michel, Thorame-gare, La Mure, Saint-André, Barrême, Digne ; longueur de l'étape, 150 kilomètres. L'arrivée sera jugée devant le Lycée.

La deuxième étape, dite étape « Toneline », dont le départ sera donné le Lundi 22 Août, à 10 heures, empruntera le circuit suivant : Digne, Mallemoisson, Malijai, Château-Arnoux, Sisteron, Ribiers, Châteauneuf-de-Chabre, Laragne, Serres, Veynes, Gap (contrôle fixe), route de la Luye, Remollon, Pont d'Espinasse, Seynes, Barles, Digne, soit une distance de 200 km. environ. L'arrivée sera jugée Boulevard Victor-Hugo.

De nombreux prix et primes atteignant la coquette somme de 15.000 francs viendront récompenser les efforts des coureurs.

Cette année, nous sommes en mesure d'annoncer de très nombreux concurrents de marque. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des prix pour comprendre les raisons d'un tel succès.

Prix à l'étape : au 1er : 500 frs ; 300 frs ; 200 frs ; 100 frs ; 75 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 25 frs.

Prix spéciaux aux Bas-Alpins : 100 frs ; 25 frs ; 25 frs ; 25 frs.

Nombreuses primes sur tout le parcours.

2e étape : 500 frs ; 300 frs ; 200 frs ; 150 frs ; 100 frs ; 75 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 25 frs.

Prix spéciaux aux Bas-Alpins : 100 frs ; 50 frs ; 25 frs ; 25 frs ;

Nombreuses primes sur tout le parcours.

Classement général : 1er : 2.000 frs ; 2e : 1.000 frs ; 3e : un vélo (valeur 1.000 frs) ; 600 frs ; 400 frs ; 300 frs ; 200 frs ; 150 frs ; 100 frs ; 100 frs ; 100 frs ; 100 frs ; 100 frs ; 100 frs ; 100 frs ; 70 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 50 frs ; du 21e au 25e : prix en nature.

Classement général des Bas-Alpins 200 frs ; 100 frs ; 50 frs ; 50 frs ; 50 frs et prix en nature.

Engagements : 5 francs, et renseignements chez M. Mahoudeaux, Rue Mère-de-Dieu, à Digne.

PEDALE SISTERONNAISE

CYCLO-TOURISME

Après la superbe sortie de Dimanche dernier sur Nice, où nous avons pu admirer et participer à la joie des Rallye cyclo-tourisme, notre société, toujours aussi active et ne voulant pas dormir sur ses lauriers, a décidé que la section cyclo-tourisme participera au grand rallye de la Foire à Manosque, Dimanche sous la conduite de M. Bernard et le tandem Mme et M. Entressangle.

Nombreuses sont les jeunes filles et personnes inscrites pour ce rallye.

Le départ sera donné du siège Dimanche matin à 6 heures.

Nous nous faisons un devoir de rappeler que le cyclo-tourisme n'est pas une compétition mais seulement une grande promenade qui nous permet de nous connaitre et de pouvoir admirer nos sites merveilleux. En un mot, le cyclo est une grande famille et pour que la famille de Sisteron soit dignement représentée à Manosque Dimanche, tous ceux qui possèdent un vélo sont priés de se faire inscrire au plus tôt au siège de la P. S.

La Paix par le Travail

M. Daladier, en Avignon, a prononcé un discours d'où se dégage un sentiment d'optimisme et de sérénité. Le Président du Conseil, parlant en présence du Chef de l'Etat, a volontairement exclu toute polémique. Il a cependant prononcé le mot. « Le moment des discussions, des hésitations et des polémiques est passé ». Cette parenthèse visait-elle une récente harangue du citoyen Jouhaux prononcée à quelques lieues de là, au Théâtre Antique d'Orange? En tout cas, elle s'y appliquait assez exactement. Le ton général du discours de M. Daladier est un hymne au travail et à l'effort humain.

Le Président du Conseil a très heureusement lié l'effort de chacun au maintien de la paix. Celle-ci ne peut être le résultat du laisser-aller, mais elle se gagne. Bien mieux, la paix exige de tous un sacrifice permanent, sacrifice librement accepté, ainsi qu'une tension constante de l'effort quotidien. Le pays donnera de la sorte une impression de grandeur et de force, qui en imposera et assurera le respect de l'intégrité nationale.

Pour être protocolaire, le discours de M. Daladier en Avignon n'en apporte pas moins sa pierre à l'édifice que le gouvernement constitué au lendemain d'une période angoissante cherche à construire. Ce n'est pas que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il est inutile de nier que tous les éléments de la réussite ne sont pas encore rassemblés. Nous ne poussons pas de hauts cris chaque fois qu'une grève se déclenche, mais force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour habituer les esprits à cette conception du sacrifice volontairement consenti dont a parlé M. Daladier en Avignon. L'époque des vacances estivales s'accompagnent généralement d'un calme relatif. Et c'est alors qu'un bon gouvernement doit préparer sa tâche pour les mois qui vont suivre. Le climat ouvrier est à coup sur bien moins mauvais qu'au temps du premier ministère Blum.

Ce fut un des thèmes du discours de M. Daladier en Avignon que d'opposer à certaines autres formules non citées mais implicitement contenues notre régime de liberté maintenue. On ne nous en voudra pas de persister à en user. C'est encore de la polémique, mais utile, au moins pensons-nous. Autant il est superflu de se livrer comme l'effarant Jouhaux à des prophéties de malheur, en annonçant la révolution à date fixe, autant la critique se justifie quand elle a pour but le redressement de certaines erreurs, et si elle correspond à un encouragement à faire mieux.

La paix a été sauvée. M. Daladier plus renseigné que quiconque sur ce point essentiel a redit en Avignon ce qu'il avait affirmé une première fois à Paris. L'esprit de conciliation de la France et de l'Angleterre a jusqu'ici, en des occasions particulièrement périlleuses, été compris ailleurs. Les pacifistes sanguinaires qui encombrent la presse d'extrême-gauche n'en poursuivront pas moins leur étrange besogne de division.

C'est pourquoi nous apprécions à sa valeur les discours que M. Daladier est amené à prononcer. On lui rendra cette justice qu'il n'en est pas friand. L'inconvénient de la méthode du silence est tout justement, dans un pays de liberté, de permettre à la démagogie de ne pas trouver de contre-partie officielle. L'avantage d'un bon discours est de mettre provisoirement un terme à ces polémiques que le Président du Conseil a condamnées en Avignon. Souhaitons à l'avenir que, de temps à autre le chef de notre gouvernement fasse entendre sa voix, avec la sobriété mais la précision qui lui sont coutumières, pour couvrir les clameurs de journalistes en mal de copie.

Les Carnets de Bord

sont en vente à la

Librairie LIEUTIER

25, Rue Droite, SISTERON, Tél. 1.48

Le ruban du « Ouissam Alaouite » est modifié. Il avait l'*inconvénient* de se confondre avec la « Légion d'Honneur ».

(Journaux).

MAROC'QUINERIE

Pourquoi dire un inconvénient ?
C'est là un écart de langage !
Ils sont nombreux ceux convenant
Que c'est plutôt un avantage.

Beaucoup (ce décret s'annonçant
Pour leur boutonnière peu tendre)
Croiront mal lire en le lisant
Et en « l'ouissam » mal entendre.

Donc on vient d'y mettre bon ordre.
Nul ne pourra dès à présent
D' « Alouite j'Ouissam »
Jouir du plaisir d'un autre... Ordre !

Mais reste gai quoiqu'il advienne
Toi qui fus atteint par ce coup
Et gazouille une tyrolienne :
« ti « Alaouite », ila itou ! »

Car dans la vie il faut chanter.
Plaignons celui qu'un rien irrite
Et qui ne sait se contenter
Faute de grives... d'Alaouite !

André TERRAT.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal réuni en séance publique le 23 Juillet, sous la présidence de M. Emile Paret, Maire, a approuvé le compte administratif du Maire ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 1937 lesquels se soldent par un reliquat de 486.410 frs 88.

Le Conseil a ensuite approuvé le budget additionnel de la Commune pour 1938, montant en recettes à 616.785 francs 21 et en dépenses 612.341 francs 24. Les comptes et budgets de l'Hôpital-Hospice et du Bureau de Bienfaisance ont également été examinés et approuvés tels qu'ils ont été présentés par les commissions administratives de ces établissements.

Après l'examen d'une demande de la B. N. C. I. tendant au déplacement du kiosque à journaux qui se trouve devant leur succursale, rue de Provence, et de l'installer sous l'escalier qui fait communiquer cette dernière rue à la Place du Tivoli donne un avis de principe à cette transformation qui ne pourra devenir définitive qu'après examen du plan.

Après avoir examiné et solutionné diverses affaires administratives, le Conseil réuni en Comité secret a donné un avis favorable à diverses demandes d'assistance aux vieillards et aux femmes en couches.

Le Cid à Embrun. — Seize h. 45, inauguration du Théâtre de plein air de la Tour Brune, sous la présidence de M. le Préfet et de M. le Maire. LE CID, cinq actes de Corneille, avec Albert Lambert, doyen sociétaire honoraire de la Comédie Française, dans le rôle de *Don Diegue,* Mlle Yvonne Ducos, de la Comédie Française (l'Infante), M. Pierre de Rigoult, de la Comédie Française (Rodrigue), les artistes du Théâtre National de l'Odéon, Madeleine Silvain, la belle tragédienne alpine, M. Raymond Girard, Mlle Eva Raynal et les artistes du Gymnase, Castrix, Anto Martin, Delaurme, la Thuilerie, Mlle Liobert.

Mise en scène de Marcel Provence. Figuration nombreuses, gardes, rois maures prisonniers, demoiselles d'honneur, pages, cavaliers. Lacher de pigeons, sonorisation de la Tour Brune, grandes orgues, Mme Maurice, violon solo, Mme Guyon, accompagnatrice. Jeux floraux de la Tour Brune. Pour finir, LA NUIT DE MAI, de Alfred de Musset. Des baches ont été placées contre le soleil. Buvettes, buffet.

Prix des Places : 20 francs, 16 francs et 8 francs. Le soir, Bal.

A vingt heures, inauguration d'une plaque, sous la présidence d'Albert Lambert, commémorant l'inauguration du théâtre de la Tour Brune.

Tourisme. — De par l'afflux des étrangers notre ville connait depuis quelques jours une activité peu commune qui nous fait croire que la population a augmenté. Il est vrai que la canicule se fait sentir doublement dans les grandes agglomérations et que pour échapper aux déprimantes odeurs des fumées des usines la campagne est le lieu de prédilection pour changer de climat et respirer un air pur.

Nous notons avec plaisir le choix de notre petite ville par la foule des touristes et si ce n'étaient les embarras de voitures provoqués par leur grand nombre nous dirions que c'est parfait. Disons simplement que l'avant-projet de la voie de dégagement que l'administration des Ponts et Chaussées construira à Bourg-Reynaud, est actuellement à Paris au Ministère des Travaux Publics. Le projet définitif sera dressé au fur et à mesure de l'adjudication des lots qui seront probablement au nombre de trois.

Variétés-Cinéma. — Le Voyage Royal aux actualités. — Ce film est extraordinairement réussi, empressons-nous de dire que cette réussite est due aux services chargés de l'ordre, qui avaient désignés des emplacements pour prises de vues.

Le travail de chaque caméra a été réuni et l'ensemble de la bande filmée a donné un tout absolument impeccable qui donne les scènes les plus intéressantes, en quelque point que ce soit.

Les scènes les plus admirables furent prises le premier jour. Celles qui furent filmées du haut de l'Arc de Triomphe et à vol d'oiseau (à bord d'une saucisse militaire) sont extraordinairement impressionnantes.

Bien des personnes qui n'avaient pu assister à un ou plusieurs épisodes du séjour des Souverains Britanniques s'étaient consolées en disant « Nous verrons tout celà au conéma ».

A Sisteron, ces prises de vues seront présentées aux Variétés-Cinéma du 11 au 15 Août.

T. S. F. Plein Air. — Le gala du CID Dimanche à Embrun sera diffusé de 16 h. 45 à 19 h. par Marseille-Provence relayé par Lyon P. T. T. et sans doute encore par d'autres postes du réseau d'Etat.

La Tour Brune a été sonorisée. Au IVe acte, transmission des grandes orgues de la Cathédrale.

Office Départemental de la main-d'œuvre. — Avis aux employeurs. — Le Décret du 17 Juin 1938 apporte des modifications à l'article 1er du Décret du 28 Août 1937 relatif à la taxe due au Trésor par tout employeur faisant appel à la main-d'œuvre étrangère, au moment de l'introduction de cette main-d'œuvre.

Il résulte des dispositions du nouveau décret :

1° Que la taxe est due non seulement en cas d'autorisation d'introduction, mais même en cas de refus.

2° Que cette taxe est due également pour les demandes de régularisation de situation des étrangers et quelle que soit la décision qui sera prise à leur sujet.

3° Que le montant de la taxe, fixé à 20 francs par le Décret du 28 Août 1937, a été porté à 25 francs.

La taxe étant due pour toute demande quelle que soit la décision à intervenir, il est exigé des employeurs, la justification du paiement de cette taxe sous la forme du récépissé délivré par un Agent du Trésor (Trésorerie Générale, Recette des Finances, Perception).

Par suite, aucune demande d'introduction ne devra être adressée à l'Office Départemental de la Main-d'œuvre sans récépissé de versement de l'espèce joint.

Il résulte enfin du texte nouveau que la taxe de 25 francs doit être également acquittée par les employeurs éventuels des étrangers qui sollicitent la délivrance de la carte d'identité de « travailleur » c'est-à-dire, pour préciser, que le récépissé de versement de cette taxe doit être également joint à toute demande de régularisation soumise au visa des Services de la Main-d'Œuvre.

Les présentes dispositions sont applicables immédiatement.

Consultation de Nourrissons. — La consultation sera ouverte aujourd'hui Samedi 6 Août, de 10 heures à 11 heures.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

Société du Sou des Ecoles Laïques. — Dons reçus pendant la semaine écoulée : Mlle Noble, institutrice honoraire, 15 francs. Merci au nom des enfants.

Les familles sont informées que le patronnage fonctionne tous les jours, le matin de 9 à 11 heures, le soir de 14 à 18 heures. La surveillance est assurée par des personnes qualifiées et responsables.

Une excursion sera offerte en Septembre aux enfants qui auront fait preuve d'assiduité.

P. T. T. — Chèques Postaux. — A partir du 1er Août 1938, les ordres de virement échangés entre la France et l'Algérie, d'une part, la Suisse, d'autre part, pourront être acheminés par la voie télégraphique.

∴

A partir du 10 Août prochain, un service aérien Hanoï-Hong Kong prolongera la ligne Marseille-Hanoï exploitée par la Compagnie Air-France.

Une griffe commémorative sera apposée sur les correspondances à destination de Hong-Kong et de ses au-delà. A cet effet, les envois devront porter la mention « Par premier service Hanoï-Hong-Kong ».

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au guichet des Bureaux de Poste.

MACHINES A ECRIRE

«OLYMPIA»

la machine la plus appréciée

MACHINES A CALCULER

"ORIGINAL-ODHNER"

la machine sur laquelle on peut compter

Pour tous Renseignements et Démonstrations (sans engagement)

s'adresser à la

Librairie PASCAL-LIEUTIER

25, Rue Droite, SISTERON, Tél. 1.48

AVIS. — Le Préfet des Basses-Alpes appelle l'attention des entrepreneurs de spectacles cinématographiques sur les prescriptions du décret du 22 Juillet 1938, paru au « Journal Officiel » du 28 Juillet, pages 8962/63 qui imposent à toutes les bobines de films cinématographiques la fixation d'une amorce d'une longueur minima de 6 m. tirée sur support de sécurité ininflammable. Cette amorce pourra être utilisée au cadrage de la pellicule sur l'appareil de projection.

L'amorce de sécurité sera obligatoirement employée à partir du :

1° — 1er Août 1938 sur les copies de films dont le tirage sera postérieur au 31 Juillet 1938.

2° — 1er Septembre 1940 pour les copies de films dont le tirage aura été effectué avant le 1er Août 1938 ; toutefois, si pour une raison quelconque l'amorce d'une copie doit être remplacée avant le 1er Septembre 1940, l'amorce nouvelle devra être tirée sur support de sécurité.

En vue de faciliter le contrôle, l'amorce de sécurité devra être teintée en bleu dans la masse de la pellicule.

© VILLE DE SISTERON

Grand Concours des Produits "SYRAM"

pour les petits
& pour les grands

250.000 francs de prix

1.500 cadeaux

Une Automobile C. I. NOVAQUATRE
Une Automobile C. I. JUVAQUATRE
Des Postes de T. S. F. de marque
Des Vélos «ASTRA» fabrication Terrot
Des Machines à Coudre de Marque
Des Cuisinières etc... etc... etc...

Participez Gratuitement

au

Grand Concours "SYRAM"

Réclamez votre feuille de concours chez votre épicier

Objet Trouvé. — Il a été trouvé sur la route Nationale n° 85, un porte carte d'identité contenant diverses pièces au nom de M. Pérégalli Marius. Le réclamer au secrétariat.

Déclarations des récoltes de blé. — En vertu de la loi du 15 Août 1936 et du décret du 8 Septembre 1936, tout propriétaire, fermier ou métayer, récoltant du blé est tenu de souscrire avant le 30 Septembre 1938, une déclaration de récolte à la Mairie.

En cas d'exploitations multiples, le récoltant est tenu de faire une déclaration à la Mairie du siège de chacune de ses exploitations.

De plus, tout bailleur dans le cas de bail à ferme stipulé payable en blé est tenu de souscrire à la Mairie et dans les dix premiers jours du mois d'Août, une déclaration spéciale indiquant les quantités de blé effectivement erçues de chacun de ses fermiers, au cours de la campagne écoulée. Pour permettre à la Mairie de se munir du nombre d'imprimés nécessaires pour ces déclarations spéciaels, toutes les personnes qui y sont assujetties sont priées de se faire connaître immédiatement.

Calamités Agricoles. — Dégâts causés aux ruchers. — M. le Ministre de l'Agriculture a été interrogé sur le point de savoir si les agriculteurs victimes de dommages causés à leurs ruchers par le gel, la grêle, les inondations et les ouragans, pouvaient à cet égard demander une allocation de solidarité.

Cette question doit être résolue par l'affirmative.

En conséquence, les agriculteurs sont informés qu'ils peuvent présenter des demandes de secours au titre des calamités ci-dessus visées mais dûment constatées.

ETAT-CIVIL

du 29 Juillet au 6 Août

DÉCÉS

Sauve Clotilde, Veuve Ferrand, 63 ans, hôpital.

NAISSANCES

MARIAGES

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

L'Almanach Mathieu de la Drome

est en vente à la Librairie Lieutier.

Appartements à Louer

composés de 6 pièces, meublées et non meublées.

S'adresser au Bureau du Journal.

AVIS. — La Préfecture des Basses-Alpes communique :

Une convention collective de travail est intervenue le 19 Mai 1937 entre :

La fédération française des Sociétés d'Assurances, 104, boulevard Haussman, Paris, d'une part, et

Le Syndicat professionnel des Inspecteurs d'Assurances, 13, rue de Laborde, Paris (8e) d'autre part.

Un arrêté du Ministre du Travail en date du 31 Mai 1938 (Journal Officiel du 1er Juin 1938, page 6136) a rendu les dispositions de cette convention obligatoires pour tous les employeurs et employés des professions et régions comprises dans son champ d'application.

Les additifs à cette convention sont intervenus les 14 Janvier et 6 Avril 1938.

En application de l'article 31 du Livre 1er du Code du Travail, le Ministre du Travail envisage de prendre un arrêté tendant à rendre les dispositions de ces additifs obligatoires pour tous les employeurs et employés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention des Inspecteurs d'Assurances de la France métropolitaine.

L'objet des additifs est, pour le premier, de « fixer, conformément aux stipulations de l'article 15 de ladite convention, les conditions dans lesquelles certaines sociétés d'assurances pourront être classées en catégorie B, ainsi que les effets de ce classement » et pour le second, de modifier l'article 4 de la convention concernant les Inspecteurs du Cadre.

Le texte des additifs a été déposé au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de Paris.

Dans un délai d'un mois, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées conformément à l'article 31 du Livre 1er du Code du Travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au Ministère du Travail, 127' Rue de Grenelle, Paris (7e). (Inutile d'affranchir).

COMMUNE D'EYGUIANS

Fête Patronale

des 7 et 8 Août 1938

DIMANCHE 7 AOUT — à 5 h. : Réveil en Fanfare ;

à 15 heures : Ouverture du Bal par le « Jazz Bébert » de Serres ;

à 16 h. 30 : Course de Vélos, 1er Prix : 40 frs ; 2e Prix : 20 frs ; 3e Prix : 10 frs ; plus le tiers des entrées pour chacun des prix ;

à 17 heures : Jeux Divers ;

à 18 heures : Lancement d'une Montgolfière ;

à 21 h. 30 : Brillant Feu d'Artifice.

LUNDI 8 AOUT — à 13 heures précises : Grand Concours de Boules ; jeu libre ; Entrées, 12 francs par quadrette. Chaque partie gagnante sera primée (sauf les parties gagnant d'office) comme suit : 1re partie : 12 francs ; 2e partie : 25 francs ; 3e partie : 50 francs ; 4e partie : 65 francs ; 5e partie (finale) 80 francs. Les perdants de cette dernière partie gagnent 20 francs ;

Consolante réservée aux perdants de la 1re partie : 50 francs de prix plus les entrées ;

Pied-Tanque pour les enfants au dessous de 15 ans : 35 francs de prix plus les entrées ;

à 21 heures : Tirage de la Tombola et Reprise du Bal.

Pendant la durée des fêtes, Grand Bal et Attractions Diverses.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

LE COMITE.
Vu : LE MAIRE.

POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE,
et DATEURS

adressez-vous à la

Librairie LIEUTIER — SISTERON

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

TOVARICH

film gai, spirituel, d'un humour aigu qui arrache le rire avec Irène de ZILAHY, André LEFAUR, Pierre RENOIR, Marguerite DEVAL, ALERME, G. MAULOY.

En première partie :

André BERLEY dans

Le Martyr de l'Obèse

La Semaine Prochaine :

Film complet du voyage des Souverains Anglais en France.

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale

8me TRANCHE 1938

sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

A VENDRE

CAMPAGNE à VILHOSC, bois vague, prairies arrosage. 2 bâtiments contenant 90 hectares. bon paturage. Prix modéré. Jouissance immédiate.

S'adresser : Martel, Vilhosc.

LES ARTICLES DE PECHE
sont en vente
à la Librairie LIEUTIER

Etudes du Me BUES, Notaire à SISTERON
et de Me TARTANSON, Avoué à DIGNE

VENTE
sur surenchère après licitation

Domaine Rural sis à Sisteron

Adjudication à Sisteron
le 20 Août 1938

Le SAMEDI VINGT AOUT mil neuf cent trente huit, à quatorze heures trente, pardevant Me BUES, notaire à SISTERON, en son étude ;

Il sera procédé à la Vente aux Enchères Publiques, les étrangers admis, des immeubles suivants :

DESIGNATION :

Les biens dont il s'agit consistent en un

Domaine Rural

sis à SISTERON, quartier de l'Adrech, ensemble immeubles par nature et par destination détaillés au cahier des charges, semences en terre et récoltes comprises, dont la désignation suit :

Bâtiments d'exploitation et d'habitation, sols, cours, jardins, labours, vignes, bois, pâtures et vagues en parcelles tant attenantes que séparées, paraissant cadastrées, section F, numéros : 422, 427, 428, 429, 430, 431 p, 431 p, 432, 433 p, 433 p, 434 p, 434 p, 435, 436, 438 p, 439, 440, 441, 442, 447, 447 bis, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456 p, 457 p, 457 p, 459 p, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 501, 503, 504, 509, 516 p, 517 p, 518 p, 518 p, 518 p bis, 518 p ter, 523, 524, 524 bis, 525, 526, 527 p, 529, 530, 531, 532, 533, 534 p, 534 p, 534 p, 535 p, 538 p, 543, 544, 643 p, 643 p, 644, et section D, numéro 903, pour une superficie de 26 hectares, 65 ares, 90 centiares.

Ledit domaine vendu, tel qu'il existe avec toutes attenances et dépendances, sans réserves, la désignation cadastrale qui précède n'étant qu'indicative et non limitative ;

PROCEDURE :

Les immeubles ci-dessus décrits dépendant de la communauté ayant existé entre dame GIDE Elisa Victorine Louise, quand vivait, sans profession, demeurant à SISTERON, veuve en premières noces de Monsieur Justin GARCIN et épouse en secondes noces de Monsieur Baptistin Emile Louis SUBE, décédée intestat en son domicile à SISTERON, le huit Septembre mil neuf cent trente cinq, ont été exposés aux enchères, le dix huit Juin mil neuf cent trente huit, pardevant ledit notaire, en exécution de deux jugements rendus sur requête par le Tribunal Civil de DIGNE, en date des vingt trois Décembre mil neuf cent trente sept et dix huit Mai mil neuf cent trente huit, enregistrés ;

A la requête de Monsieur Henri GARCIN, journalier, demeurant et domicilié à SISTERON et de Monsieur SUBE Baptistin Emile Louis, demeurant à SISTERON ;

Et Monsieur Eloi DAVIN, agriculteur, demeurant à SISTERON, ce dernier agissant en sa qualité de subrogé tuteur *ad hoc* des mineurs SUBE ;

a) Louis Emile SUBE, né à VOLONNE, le deux Juillet mil neuf cent vingt et un ;

b) Marcel Joseph SUBE, né à SISTERON, le vingt trois Juillet mil neuf cent vingt trois ;

c) Paul Baptistin SUBE, né à SISTERON, le vingt neuf Décembre mil neuf cent vingt quatre ;

d) André Gustave SUBE, né à SISTERON, le deux Mars mil neuf cent vingt neuf ;

Et en présence de Monsieur Gaston BLANC, propriétaire à SISTERON second subrogé tuteur *ad hoc* des dits mineurs, et ont été adjugés pour le prix de 68.000 francs à Monsieur VEZIAN, agriculteur, demeurant à LURS ;

Mais par déclaration faite au greffe à DIGNE, le vingt cinq Juin mil neuf cent trente huit, Monsieur SUBE Baptistin Emile Louis colicitant susnommé a déclaré surenchérir ce prix du sixième, et ladite surenchère régulièrement dénoncée a été validée par jugement du Tribunal Civil de DIGNE en date du cinq Juillet mil neuf cent trente huit, enregistré.

LOTISSEMENT

En conséquence, lesdits immeubles seront à nouveau exposés aux enchères pardevant Me BUES, notaire, à cet effet commis, en un seul lot sur la Mise à Prix de Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cents Francs, ci . . . . . .

79.400 frs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BUES, Notaire à SISTERON et consulter en son étude le cahier des charges.

Fait à Digne le 1er Août 1938.

Ch. TARTANSON,
Avoué.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

LES OBJETS DE COTILLONS TELS QUE SERPENTINS, GUIRLANDES, BALLES, FLEURETTES, etc..

sont en vente à la Librairie Lieutier Rue Droite, Sisteron.

LES ALMANACH DE *LISETTE* et *PIERROT* 1939 sont en vente à la Librairie Lieutier.

Conseil pratique

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une bronchite chronique, de suites de pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Prix de la boite 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

© VILLE DE SISTERON

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE

M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 Août 1935.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice, L'été aux Mées et à Riez.

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs. en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :

Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 0o

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai, avec le car pour Avignon par Cavaillon.

FEMMES qui SOUFFREZ

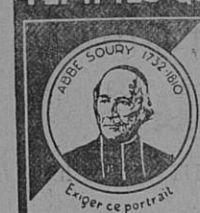

de Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,

Reprenez courage

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes. C'est la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Femmes qui souffrez, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
C'EST LE SALUT DE LA FEMME

Femmes qui souffrez de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;

Vous qui craignez la Congestion, les *Chaleurs, Vapeurs*, Etourdissements et tous les accidents du *Retour d'Age*, faites usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY,

Elle vous sauvera sûrement.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.15

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
16, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le **TREPARGYL** seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte: **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le **LYROL**, seule méthode interne et vaginale. La boîte : **39f.60.** Cure compl. **118** fr. *Toutes Phies* ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par **UGYL**. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon **39f.60.** Le traitement complet **118** fr. *Toutes Phies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par **UGÉOL**, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte: **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

En vente à la Librairie LIEUTIER

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Sisteron - Journal
est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC.

S'adresser en confiance à

l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS **INDUSTRIELS**

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, La Mairie

© VILLE DE SISTERON